



Association à but humanitaire déclarée au Journal Officiel

du 21 octobre 1965 et régie par la loi de 1901

Présidents d'Honneur : Pr. Alexandre MINKOWSKI, 1990-2004 ; Dr. Elisabeth ZUCMAN, depuis 2004
5 rue de Cernay 91470 Les MOLIERES - 01 60 12 12 10

Les Tout-Petits

30 Avril 2019

TROUVER L'EXTRAORDINAIRE CHEZ L'AUTRE

Chère amie, cher ami des Tout-Petits,

Comme vous le savez, la mission de notre association est d'aider, accompagner, soutenir les personnes en situation de polyhandicap et de handicap sévère et leur famille. Parmi elles, se trouvent également des enfants atteints du trouble du spectre autistique. Nous les accompagnons dans tous nos établissements, notamment à l'Externat Médico Pédagogique (EMP) des Mesnuls (78).

Le 2 avril dernier, nous nous sommes associés à la **Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme**. En France, nous estimons que 700 000 personnes sont atteintes de ce trouble. Parmi elles, les plus jeunes peuvent prétendre à une scolarité adaptée et un accompagnement spécialisé est nécessaire pour tous.

A l'EMP des Mesnuls, toute une équipe pluridisciplinaire accompagne des enfants pour développer les apprentissages et leur bien-être. Un métier est particulièrement important, celui d'Éducateur Spécialisé. Nous souhaitons vous présenter ceux qui ne cessent d'aller trouver l'extraordinaire chez l'autre.

..... **COUPON RÉPONSE À RENVOYER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE**



Je soutiens les Tout-Petits !

15€ 30€ 50€ 100€ 150€

Dons libres :

.....

• Je règle par chèque : bancaire postal

• ou par carte bancaire :   

Numéro : |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

Expire le : |_| |_/ |_/ |_/ |_/ |_/ |_/ |_/ |_/ |_/ 3 derniers chiffres au verso : |_| |_| |_|

• Je reçois mon reçu fiscal par email :



Faites un don par Internet sur
www.association-les-tout-petits.org

Association Les Tout-Petits - 5, rue de Cernay 91470 LES MOLIERES

Date de naissance :

..... / /

Date du jour :

..... / /

Signature :

L'EDUCATEUR SPÉCIALISÉ : UN AUTRE REGARD

Les Educateurs Spécialisés accompagnent des personnes en situation de handicap et leur famille afin de **promouvoir leur autonomie, favoriser l'épanouissement personnel et l'insertion en société.**

Au sein de nos équipes, ils conseillent, organisent et animent divers ateliers éducatifs, culturels, semi-professionnels ou de soutien scolaire. Chaque jour est différent en raison de l'obligation de **concevoir et conduire des projets répondant aux besoins propres à chaque enfant.**

Carole RIO, Educatrice Spécialisée à l'EMP des Mesnuls (78), vous présente les spécificités de son métier à travers son témoignage.

Sur le site des Mesnuls, l'EMP reçoit 25 enfants de 4 à 14 ans présentant un handicap mental et des troubles de la personnalité.

VOS DONNS PEUVENT CHANGER LA DONNE

Les structures adaptées pouvant accueillir les enfants atteints de trouble du spectre autistique sont peu nombreuses et beaucoup d'enfants restent sans réelle solution d'accompagnement.

L'association les Tout-Petits œuvre sans relâche à l'ouverture **de nouvelles structures** permettant à toute personne faisant face au handicap de bénéficier d'une équipe de professionnels comportant des éducateurs spécialisés.

**Plus que jamais, vos dons peuvent les aider
Merci du fond du cœur,**

Le Président
Thierry LORIN



www.association-les-tout-petits.org



@lestoutpetits91



lestoutpetits



Prélèvement à la source : vos dons restent déductibles

Dès le 1er janvier 2019, votre impôt a été prélevé directement à la source sur votre salaire ou votre pension de retraite

Ce dispositif préserve totalement vos droits à déduction sur les dons faits aux associations comme la nôtre.

Vous bénéficierez de la déduction sur l'impôt en 2019 sur les dons que vous nous avez consentis en 2018.

Le 15 janvier, vous avez reçu un acompte de 60% du montant de la réduction dont vous avez bénéficié l'année précédente (réduction obtenue en 2018 au titre des dépenses engagées en 2017). Le solde sera versé à compter de **juillet 2019**, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant de votre don effectif en 2018.

Vous allez **percevoir en 2 fois la réduction sur l'impôt** correspondant à votre don à l'association (66% de réduction d'impôts dans la limite de 20% du revenu imposable).